AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac qui se tiendra par visioconférence à huis clos, le 13 septembre 2021 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. **DM-2021-056 :**

   Adresse: 286 chemin des Perdrix

   Lots: 100 – Subdivision-22-4, Canton de Beresford
   100 – Subdivision-22-4, Canton de Beresford

   Objet :
   Permettre des travaux d'installation d'un quai privé dérogatoire d'une superficie de 46,83 mètres carrés et d'une longueur de 14,66 mètres alors que le règlement de zonage 2013-060 indique qu'un quai incluant les passerelles, peut avoir une superficie maximale de 32,5 mètres carrés et une longueur maximale de 12 mètres.

Considérant que la séance se tiendra à huis clos, toute personne pourra, par écrit, transmettre toute observation ou commentaire concernant cette demande au plus tard le 13 septembre 2021 à 19h30 à directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca. Il est important d'inscrire dans l'objet que le message est destiné au conseil et inscrire le numéro de dérogation mineure suivant : DM-2021-056. Ces messages reçus le cas échéant seront transmis aux membres du conseil avant la prise de décision.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, le 27 août 2021

Josiane Alarie
Directrice générale
et secrétaire-trésorière